

Section de Savoie

Chambéry, le 3 février 2023

Nos retraites méritent que nous nous investissions toutes et tous dans l'action, la mobilisation, la grève !

Suite aux annonces de la contre-réforme gouvernementale, la riposte du monde du travail a été tout particulièrement massive les 19 et 31 janvier avec des grèves très significatives dans plusieurs secteurs et une déferlante dans les manifestations, tant dans les grandes villes que dans les plus petites.

Ce rejet, qui s'exprime dans les mobilisations sociales, est clairement une aspiration majoritaire dans le pays puisque, dans une récente enquête d'opinion (IPSOS), ce sont 69 % des citoyen-e-s qui sont hostiles aux mesures de régression annoncées.

C'est bien, loin de toutes les divisions, chacun-e qui est concerné : jeunes et plus âgées, hommes et femmes, salarié-e-s du privé comme du public. Serrons nous les coudes !

Il sera nécessaire de poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir l'abandon de ce recul pour nos droits futurs.

La prochaine journée de grève sera le mardi 7 février et les prochaines manifestations les 7 et 11 février. Nous appelons toutes et tous à s'engager avec résolution dans le rapport de force en cours.

Face à cet enjeu majeur nous insistons sur le caractère inédit et historique de voir l'ensemble des organisations syndicales qui dénoncent ces mesures et s'engagent dans les appels à la mobilisation et à l'implication des salarié-e-s.

Nous invitons chacun-e à une grande attention aux propositions de mobilisation impulsées par l'intersyndicale nationale interprofessionnelle.

Inscrivez vous dans la lutte, et les combats en cours !

Toutes et tous ensemble ! On se serre les coudes !

***Les 7 et 11 février soyons encore plus nombreuses et
nombreux***

***dans les rues d'Albertville, Chambéry
et Saint Jean de Maurienne***

Nos retraites : un enjeu historique et de société !



Le droit à une retraite digne, celui de profiter d'un temps après le travail en bonne santé, est un combat historique du mouvement ouvrier, de nos anciens-e-s.

Des retraites « ouvrières et paysannes » votées en 1910 (à 65 ans !!!) au système solidaire initié par le Conseil National de la Résistance après la guerre, jusqu'en 1983 et le droit à la retraite à 60 ans, c'est une histoire de combats sociaux pour une juste répartition du temps de travail et de la richesse produite au bénéfice du monde du travail.

C'est le combat pour le « bien vivre » qui est une aspiration profonde de chacun-e pour le progrès social.

C'est l'histoire de nos grands parents, de nos parents et les voir profiter d'un temps de repos bien mérité, mais aussi aider les

familles, s'investir dans le mouvement associatif, et consommer... comme cela plaît à tant d'entreprises,...).

C'est aussi penser à nos bambins et au monde qu'on leur laissera alors qu'ils sont déjà pris dans l'étau des crises écologiques et sociales. Nous refusons avec force de leur donner comme horizon de travailler jusqu'à 67 ans, voire plus au vu de projets néfastes à venir.

C'est aussi penser à soi même et se projeter au travail à la DGFIP, avec un vol sur les garanties promises pour plusieurs générations, puis à 64 ans, 65 ans, 66 ans, 67 ans... dans des services sous tensions, industrialisés, avec une perte du sens du travail. NON !!!

64 ans comme âge légal, un recul énorme pour toutes et tous :

Année de Naissance	Age d'ouverture avec la contre-réforme :	Trimestres supplémentaires par rapport à la réforme Hollande/Touraine
Après 01/09/1961	62 ans et 3 mois	1
Année 1962	62 ans et 6 mois	1
Année 1963	62 ans et 9 mois	2
Année 1964	63 ans	2
Année 1965	63 ans et 3 mois	3
Année 1966	63 ans et 6 mois	3
Année 1967	63 ans et 9 mois	2
Année 1968	64 ans	2
Année 1969	64 ans	2
Année 1970	64 ans	1
Année 1971	64 ans	1
Année 1972	64 ans	1
À compter de 1973	64 ans	-

Pour les générations 1961 (après le 1^{er} septembre) jusqu'à 1968, c'est un hold-up et un recul par rapport aux prévisions que chacun-e fait pour sa situation personnelle. Pour toutes les générations ensuite c'est un recul énorme !

Durée de cotisation vers 43 annuités pour toutes et tous, un recul énorme et un « hold-up » :

L'objectif d'allonger le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein était déjà acté dans les mesures Hollande-Tourraine. Le projet gouvernemental accélère cette mise en place, avec effet tout particulier pour les générations 1961/1973, puis confirmation d'un recul lourd pour toutes les générations ensuite.

Durée de cotisation nécessaire à taux plein	Mesures Hollande-Tourraine : année de naissance	Annonces Borne 2023 : année de naissance
168 trimestres	Années 1961 à 1963	Avant le 31/08/1961
169 trimestres	Années 1964 à 1966	A compter du 01/09/1961 et année 1962
170 trimestres	Années 1967 à 1969	Année 1963
171 trimestres	Années 1970 à 1972	Année 1964
172 trimestres	Années 1973 et générations suivantes	Année 1965 et générations suivantes

Âge légal, durée de cotisation : un mécano infernal !

Plusieurs générations qui aspiraient à partir dans les prochaines années à la retraite dans des conditions garanties se projetaient sur « leur autre vie » et sont d'autant plus touchées.

Pour toutes les générations les annonces décalent lourdement l'âge légal pour partir à la retraite et augmentent la durée d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein.

L'âge de 67 ans est maintenu comme référence pour l'annulation de l'effet de la décote et le bénéfice d'un taux plein. En cas de départ à l'âge légal sans les annuités nécessaires une décote de 1,25 % par trimestre manquant s'applique sur la pension (base de calcul de 75 % du traitement indiciaire, sans une grande partie des primes, des 6 derniers mois de traitement).

Ce mécano infernal aura un impact tout particulier sur :

- Toutes et tous avec des décalages d'ouvertures des droits et un horizon éloigné vers le bénéfice d'une retraite en bonne santé.
- Les plus jeunes, rentrés tardivement sur le marché du travail, pour lesquels les modalités de financement annoncent une retraite très tardive, jusqu'à 67 ans !
- Les femmes, aux carrières hachées avec cotisations incomplètes.
- Les métiers pénibles qui devront rester plus longtemps au travail.
- Des effets pervers déjà ciblés : taux d'employabilité faible des seniors, augmentation des arrêts maladies et report de financement vers les aides sociales, baisse du remplacement des retraités dans les embauches et recrutements, par exemple sur les concours.



Le financement : un enjeu majeur de justice sociale !

Le gouvernement, dans un dogmatisme idéologique nous dit : « *c'est comme ça et pas autrement et il n'y a rien à discuter* » ! Il dit aussi avec un profond mépris pour la population : « *si la majorité d'entre vous êtes opposés à cette réforme c'est parce que vous ne l'avez pas comprise* ».

D'abord la majorité en question n'est pas constitué d'imbéciles et elle a parfaitement bien compris qu'elle était confrontée à une profonde injustice. Par ailleurs, nous considérons qu'il est inacceptable de faire payer, encore et toujours, les seul-e-s salarié-e-s par des efforts démesurés alors que :

- Notre système n'est pas en péril : actuellement en excédent, les comptes seraient déficitaires de 10,7 milliards dans les prochaines années. Les réserves actuelles sont de 206 milliards. Le récent rapport du Conseil d'Orientation des Retraites n'est absolument pas « catastrophique » dans ses prévisions, contrairement à l'argumentaire gouvernemental. Ainsi son président déclarait à l'assemblée nationale : « *les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme* ».
- La part des dépenses de retraites dans le PIB baisse, malgré une augmentation du nombre de retraité-e-s de 1,7 % chaque année.
- Ces deux derniers siècles la productivité horaire a été multipliée par 30. Un-e salarié-e travaille deux fois moins mais produit 16 fois plus.

« De l'argent il y en a, aux Finances on sait ça »

Surtout, nous constatons, et à la DGFIP nous sommes tout particulièrement bien placés pour le savoir, un affaiblissement constant du caractère redistributif des impôts et cotisations :

- Suppression de l'ISF : perte de 3 milliards d'euros par an pour les recettes de l'État.
- Instauration de la Flat tax sur les revenus financiers : perte de 900 millions par an.
- Fraude et évasion fiscales : entre 80 et 100 milliards par an.
- Cadeaux fiscaux et aides publiques : environ 160 milliards par an, environ 1/3 du budget de l'État, soit 3 fois plus qu'il y a 20 ans.
- Baisse des impôts sur les sociétés entre 2018 et 2022 : 30 milliards.
- Niches fiscales : 90 milliards.
- Réduction des cotisations sociales patronales : 75 milliards d'exonérations chaque année dont 17 fléchés « retraite » soit plus de 350 milliards d'euros depuis 2018.

« De l'argent il y en a » et si des efforts de financement doivent être mis en œuvre, ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la note !

Les pistes sont claires et nettes :

- Une augmentation de cotisation de 0,8 des entreprises rapporterait 8,5 milliards.
- Une mise à contribution sociale des dividendes, pour rappel 80 milliards distribués l'an dernier, ne serait que justice.
- La lutte contre les inégalités de salaires H/F rapporterait 5,5 milliards.
- Augmenter les salaires. Dans la Fonction Publique, une augmentation du point d'indice, c'est 1,25 milliards de cotisations, dans le privé ce serait 9 milliards.



Ne nous laissons pas voler nos retraites !

Ne nous laissons pas voler nos vies !